



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contactez la FGTA-FO :

- **Terglav Dejan**  
Secrétaire fédéral  
Tel. : 01 40 52 85 22  
E-mail : [dejan.terglav@fgta-fo.org](mailto:dejan.terglav@fgta-fo.org)

Paris, le jeudi 3 mars 2011

### **Force Ouvrière exige la tenue immédiate d'un débat avec la FCD sur l'indemnisation des salariés qui n'ont pas correctement bénéficié du SMIC entre 2005 et 2009**

De nombreuses enseignes de la grande distribution incluaient dans les salaires des employés la rémunération des temps de pause afin de porter les salaires au niveau du SMIC, alors que ce mécanisme est illégal quand ce temps consacré aux pauses n'entre pas dans la définition du temps de travail effectif.

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rendu 3 arrêts en ce sens le 15 février dernier, permettant enfin à de nombreux salariés d'envisager le paiement rétroactif du minimum légal.

À la lumière de cette décision, il est indispensable d'organiser la tenue d'une réunion extraordinaire afin d'aborder publiquement le débat sur l'indemnisation des salariés qui n'ont pas correctement bénéficié du SMIC entre 2005 et 2009.

La FGTA Force Ouvrière estime nécessaire de poursuivre dans la voie du dialogue social et du paritarisme. Par conséquent, elle demande l'application immédiate de la décision de la Cour de cassation dans toutes les entités de la branche et non pas seulement à une enseigne.

Pour ne pas avoir à attendre que chaque salarié floué aille devant la justice pour réclamer ce qui lui est dû, nous exigeons que la FCD envisage un paiement immédiat des arriérés de salaires.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)